

SUISSE

Saine base de travail

STRATÉGIE. *Le rapport du Conseil fédéral sur la place financière est analysé par Thomas Goossens, Avocat associé de BCCC à Genève.*

Comment jugez-vous le rapport du Conseil fédéral sur la stratégie pour la place financière, dévoilé hier, mais qui fournit assez peu de détails?

Ce rapport représente une bonne base de travail pour le Conseil fédéral, le Département des Finances et le groupe d'experts qui sera dirigé par le professeur Brunetti. Il est d'ailleurs logique que ce document soit finalement peu détaillé sur le fond des réformes, puisque ces groupes de travail devront rendre leurs conclusions début 2013 en vue de permettre au Conseil fédéral de présenter ses projets de mise en œuvre des recommandations du GAFI et de renforcement des obligations de diligence des intermédiaires financiers au Parlement à l'été 2013. Ce rapport est également intéressant pour la comparaison qu'il effectue avec les stratégies des principales places financières concurrentes, permettant ainsi à la Suisse de se situer par rapport à un benchmark international. On en sait enfin davantage sur la mise en œuvre des recommandations du GAFI.

C'est-à-dire?

Le rapport du Conseil fédéral va assez loin dans la description des éléments constitutifs de ce que se-

ront les «serious tax crimes». Il semble en effet vouloir limiter cette notion aux cas d'escroquerie fiscale grave. Il énumère ensuite les critères cumulatifs principaux qu'il entend prendre en considération, à savoir le recours à l'astuce ou l'usage de faux, d'une part, et le dépassement de certains seuils quantitatifs, d'autre part. Même si des éléments importants restent encore à déterminer et que le rapport ne préjuge pas encore du contenu de la version finale du projet, le fait que la simple soustraction d'impôts, respectivement que le dépassement de certains seuils, ne soient pas mentionnés à ce stade comme des critères autonomes constituent des indicateurs très intéressants pour l'avenir.

On ne dispose pas non plus de liste d'indices permettant de soupçonner un «crime fiscal». Oui, mais on peut imaginer que des listes préliminaires ont déjà été constituées, notamment au sein de l'ASB. Ces exigences de diligence accrues seront vraisemblablement intégrées à la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA) selon ce qu'indique le rapport, dans un projet qui devrait être présenté aux Chambres en juin 2013. Les délais sont courts, mais raisonnables, puisque les recommandations du GAFI doivent être mises en œuvre avant 2015. Un référendum ne peut pas être exclu, vu le caractère sensible politiquement de ces problématiques.

La LBA est-elle le bon véhicule pour inclure les recommandations du GAFI et les nouvelles

exigences de diligence dans le cadre légal suisse?

Le Conseil fédéral estime que les liens étroits entre ces deux problématiques justifient leur inclusion dans la LBA. Cette vision, bien que discutable conceptuellement, me paraît correcte d'un strict point de vue pratique. Elle offre en effet l'avantage de les rendre opposables à tous les intermédiaires financiers, pas seulement les banques et négociants en valeurs mobilières. Le suivi du respect de ces exigences sera assuré par la Finma et/ou par les Organismes d'autorégulation chargés de superviser le respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment des intermédiaires financiers qui leur sont assujettis.

Mais le risque existe que la LBA devienne un fourre-tout dans lequel on ajoute des nouveaux éléments élargissant la notion de «tax crime» à toutes les infractions fiscales.

Ce n'est vraisemblablement pas l'intention du Conseil fédéral. Mais ce risque impliquera peut-être que soient redéfinis les objectifs de la LBA, qui se limitent actuellement à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Les obligations de diligence renforcée ne sont pas liées au blanchiment, mais à l'identification d'éléments de nature fiscale empêchant l'intermédiaire financier de commencer ou de poursuivre une relation d'affaires si elle porte sur des avoirs qui ne seraient pas déclarés ou régularisés.

INTERVIEW:
SÉBASTIEN RUCHE